
PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE

1er décembre 2022 à Le Vaud

69 communes membres, 46 présentes, 14 excusées, 8 absentes, équivalent à 195 suffrages sur 292, la majorité absolue est à 98 suffrages. (76 personnes présentes).

Sont représentées, les communes de :

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Borex, Bougy-Villars, Bremblens, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Coppet, Corbeyrier, Crans, Cuarnens, Denens, Dully, Eclépens, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Féchy, Founex, Genolier, Gimel, Jouxten-Mézery, Lavigny, Le Vaud, Mauraz, Mies, Moiry, Montagny-près-Yverdon, Paudex, Penthalaz, Penthaz, Perroy, Prangins, Rolle, Rougemont, Saint-Sulpice, Signy-Avenex, Tannay, Tolochenaz, Trélex, Vaux-sur-Morges, Vich, Villars-Sainte-Croix et Vuflens-le-Château.

Sont excusées, les communes de :

Begnins, Buchillon, Bursinel, Commugny, Corseaux, Daillens, Echandens, Gingins, Givrins, Mex, Montricher, Saint-Prex, Syens et Yens.

Sont absentes, les communes de :

Clarmont, Grens, Henniez, La Rippe, Lully, Lussy-sur-Morges, Mont-sur-Rolle et Saint-George.

Points forts de l'Assemblée générale

- Présentation de Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat
- Adoption du budget 2023
- Présentation de M. Loïc Hautier, nouveau Secrétaire général de l'AdCV

Ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 29 septembre 2022 à Denens
3. Présentation de Mme Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat
4. Adoption du budget 2023
5. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV :
 - Présentation de M. Loïc Hautier, nouveau Secrétaire général de l'AdCV
 - Activités récentes de l'AdCV
6. Divers et propositions de l'assemblée

1. Introduction et souhaits de bienvenue

Michel Buttin ouvre la séance à 19h08 en excusant Mmes Luisier et Evéquoze qui arriveront avec un peu de retard. En souhaitant la bienvenue à toutes et à tous, il salue la présence de M. Olivier Fargeon, Préfet du District de Nyon ; des Députés, Mme Laurence Bassins, MM. Pierre-André Romanens et Maurice Treboux ; des représentants de communes invitées, Mme Louise Schweizer, Syndique d'Arzier, Mme Sonia Pittet, Syndique de Bassins, M. Olivier Dutruy, Syndic de Luins et M. Luc Mouthon, Syndic de Marchissy ; des anciens membres du Comité de l'AdCV, Mme Carine Tinguely et M. Jean-Yves Thévoz. Il accueille avec reconnaissance M. Serge Beck, Syndic honoraire de Le Vaud (entre autres) et co-fondateur de l'AdCV.

Le Président remercie la Commune de Le Vaud, l'ensemble de sa Municipalité et Mme Barbara Aellen pour l'organisation de cette assemblée générale. Il passe la parole à M. Sylvain Pécoud, Syndic des lieux.

M. Pécoud souhaite à toutes et tous la bienvenue à Le Vaud. Il précise que M. Serge Beck est également l'instigateur de la construction de la salle qui nous accueille. Il décrit brièvement sa commune : presque 1'400 habitants, un parc animalier, de nombreuses associations villageoises, des commerces, plusieurs agriculteurs, des forêts et 5 alpages.

Pour soutenir un village il faut des moyens. M. Pécoud estime que le CE devrait avoir le courage de ses décisions et arrêter de financer ses politiques avec l'argent des communes.

M. Pécoud est chaudement applaudi.

2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 29 septembre 2022 à Denens

M. Michel Buttin reprend la parole en proposant l'adoption de l'ordre du jour. Il est accepté à l'unanimité.

De même le PV de l'AG du 29 septembre 2022 à Denens est accepté à la majorité, avec 6 abstentions.

Mme Luisier n'étant pas encore arrivée, le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, soit le budget 2023.

3. Prise de parole de Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'Etat

M. Buttin salue les Présidentes du CE et du GC qui sont arrivées. Il présente Mme Luisier Brodard par un rapide *Curriculum Vitae*.

Les relations que nous entretenons avec elle sont empreintes de cordialité, de franchise, de volonté d'aboutir à des solutions constructives et de dynamisme. Le comité de l'AdCV forme de grands espoirs de voir prochainement des résultats concrets se dégager des négociations reprises avec le Conseil d'Etat afin de soulager financièrement les communes et de définir une nouvelle péréquation intercommunale simplifiée assortie d'indices non manipulables.

Mme Luisier Brodard remercie le Président pour son introduction et pour l'invitation à cette assemblée.

Elle estime qu'il faut faire les choses sérieusement sans se prendre au sérieux. Elle propose ce soir de faire un bref tour d'horizon du programme de législation, de voir ce que le CE peut faire pour les communes et de passer le bonjour du CE.

En cette période de l'avent, nous sommes tous en plein rush, notamment le CE. Ce dernier est composé d'une toute nouvelle équipe et démarre avec plein de défis : Covid, Ukraine, crise énergétique, etc. Le CE est très motivé et a le soutien du personnel administratif du Canton de Vaud.

Le programme audacieux du CE pour la présente législature se fonde sur 3 axes :

- Liberté et innovation
- Durabilité et climat, réflexion et actions
- Cohésion et proximité, réel enjeu sur la capacité de trouver des consensus et des compromis entre tous.

Pour prendre connaissance des mesures concrètes proposée, Mme Luisier Brodard recommande de consulter la brochure du CE (<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/16298i-programme-de-legislature-2022-2027-du-conseil-detat>).

S'y trouvent notamment la volonté de travailler sur le pouvoir d'achat et une baisse d'impôts de 250 Mios sur la législature, pour les familles et la classe moyenne.

Pour le budget 2023, 70 Mios de baisse fiscale portant sur les déductions des primes d'assurance-maladie sont déjà prévus. L'impact pour les communes est évalué à 30 Mios. C'est une bonne chose pour tous les citoyens, mais le CE sait que cela aura une répercussion sur les budgets communaux. Ceci doit être analysé dans le cadre des négociations.

Concernant les thèmes du climat et de durabilité, l'objectif de neutralité carbone n'est peut-être pas assez ambitieux, mais le CE pense que c'est déjà énorme. Le CE a déjà mis en place le plan Climat Vaud pour travailler avec les communes, qui sont partenaires bien évidemment. 200 Mios seront débloqués en sus de ce qui existait déjà pour les bâtiments. 200 Mios pour booster la réduction des émissions. D'autres grands projets sont en cours, par exemple le M3.

Les enjeux sont également d'autres ordres, par exemple les procédures qui sont beaucoup trop longues, notamment au niveau de l'aménagement du territoire. Le CE reprend le thème des pompes à chaleurs et de la formation professionnelle : il faut relancer les apprentissages.

Le protocole d'accord de 2020 a des effets : 150 Mios progressifs, mais pérennes, en faveur des communes. A ce jour, il y a déjà 95 Mios de prévus pour 2023 et 125 Mios ont débloqués en 2022.

Le CE veut proposer un contre-projet à l'Initiative SOS Communes en septembre 2023. Des discussions sont en cours avec l'UCV et l'AdCV jusqu'en février-mars pour présenter une consultation au printemps. Le timing est d'enfer, mais cela fait tellement longtemps qu'on en parle qu'il faut maintenant agir. Le côté technique avance, la problématique reste politique. Le CE est condamné à un succès, il faut un nouveau système qui convienne à tous, Canton et Communes.

Le CE est en plein travail sur la révision de la loi sur les communes. (Se référer à la présentation de Me Schwaar lors de l'AG du 23 juin 2022 à Rougemont https://www.adcv.ch/files/1656055550-adcv-ag-23-06-2022_revision-lc-me-schwaar-17396.pdf). Le CE souhaite se doter d'une loi moderne.

Enfin, les PRU soulèvent de nombreux questionnements en lien avec l'énergie. Le CE va rendre réponse aux communes très prochainement. Il n'est pas évident de trouver le bon équilibre entre ce qu'il faut faire ou ne pas faire en cas de crise.

Mme Luisier Brodard résume : nous vivons une période exigeante, il faut y faire face ensemble pour le bien de la population vaudoise.

Le Président remercie Mme Luisier Brodard et ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ?

M. Andreas Meyer, Syndic de Féchy : sa commune accueille 85 Ukrainiens sur 850 habitants. Cela revient à une augmentation de 10% d'habitants, qui paye ? Mme Luisier Brodard confirme que c'est un gros défi : le canton de Vaud a accueilli 5'500 Ukrainiens, en plus des autres migrants. On observe une grande solidarité de la part des privés et les communes sont très sollicitées. La Confédération prend en charge une partie des coûts liés à cet accueil, le Canton également (notamment dans le scolaire et à travers l'EVAM). On parle d'un montant de 50 Mios sur le suivi de la question Ukrainienne, le reste étant à charge des communes. Mme Luisier Brodard n'a pas le détail de la répartition, mais c'est un effort demandé à tous.

M. Pascal Guinnard, Municipal à Eclépens, constate que seuls 20% de jeunes partent en apprentissage. Que fait le Canton, quelle aide apporte-t-il aux entreprises ? Mme Luisier Brodard informe que ce point fait partie des défis que le CE veut relever durant cette législature. Le premier axe sur lequel travailler est l'image et la sensibilisation de l'apprentissage, notamment avec les parents.

M. Gérard Produit, Syndic de Coppet, constate qu'avec le futur modèle péréquatif qui se dessine, le CE affirme qu'il ne peut pas y avoir que des communes gagnantes, qu'il y aura des communes perdantes. M. Produit pense que c'est inexact. Il y a 5 Milliards dans les caisses du Canton depuis que les communes l'ont aidé en 2004. Il pense que si le CE accepte d'engranger un peu moins chaque année, il aurait les moyens de faire en sorte que toutes les communes soient gagnantes. Si tout le monde est gagnant, les députés ne vont pas voter contre. Il met encore en garde contre la volonté d'aller trop vite.

Mme Luisier Brodard répond qu'il n'y a pas de baguette magique. Dans le fond, M. Produit a raison, mais il faut trouver un consensus car toutes les communes sont différentes avec des besoins différents. Tout dépend des curseurs. Le CE a énormément de demandes d'aide de financements : mettre plus pour le sport, pour les entreprises, gérer le vieillissement de la population, etc. Oui, mais on ne peut pas tout faire. La volonté du CE est d'avancer, mais il est en souci concernant les projections économiques, une croissance de 0% à 1% pour l'année prochaine, inflation et augmentation des salaires (3%), etc. La BNS est un gros souci, elle a redistribué au Canton de Vaud 380 Mios par année jusqu'en 2022, mais rien n'est prévu pour 2023. Mme Luisier Brodard souhaite rester prudente.

M. Pierre Stampfli, trésorier de l'AdCV, relève que Mme Luisier Brodard a montré son attachement à l'autonomie des communes. Il demande quand sera rendue l'autonomie des communes au niveau de l'aménagement du territoire ?

Mme Luisier Brodard répond par une question : à quand plus d'autonomie pour les Cantons concernant l'aménagement du territoire ? Depuis 2014 on assiste à un changement drastique. La Confédération gère trop et n'a pas de vision locale, les directives de mise en œuvre sont trop contraignantes. La loi sur l'aménagement du territoire va être complètement revue. Le CE va essayer de trouver des marges de manœuvre pour la gestion des parcelles. La Présidente du CE dit toujours à ses équipes : 1) respectez la loi et 2) s'il y a une marge de manœuvre, utilisez-là ! Mme Luisier Brodard constate qu'il y a trop de lois qui se chevauchent et se contredisent parfois, climat, eaux, urbanisme, etc.

M. Sylvain Pécoud, Syndic de Le Vaud, au niveau fiscal - il met de côté la péréquation - il demande pourquoi le Canton ne finance pas ses dépenses sociales avec ses propres impôts? Pourquoi prélever cela à travers les communes ?

Mme Luisier Brodard informe que seul le Canton de Genève ne répartit pas les dépenses sociales entre le Canton et les communes, mais il s'agit d'un canton-ville. Tous les autres Cantons partagent avec les communes les coûts, puisque les citoyens sont non seulement des citoyens du canton mais également de chaque commune. C'est la solidarité.

M. Buttin propose de clore le débat puisqu'il n'y a pas d'autres question. Il offre un petit présent à Mme Luisier Brodard qui est chaleureusement applaudie.

4. Adoption du budget 2023

M. Pierre Stampfli a repris la fonction de trésorier depuis deux mois.

Son premier constat, par rapport aux comptes, a été que le compte « divers » est un fourre-tout. Il a décidé d'augmenter et de détailler le nombre de comptes pour plus de lisibilité. De nouveaux comptes ont été créés pour les groupes de travail ou, par exemple, la révision de la loi sur les communes. Cette révision a été une « invitation » surprise, qui n'était pas prévue dans le budget 2022.

Il informe l'assemblée que le budget 2022 a été dépassé, notamment en raison de réunions supplémentaires du bureau qui a traité le recrutement d'un nouveau Secrétaire général.

Pour 2023, il a été décidé d'augmenter le budget de différents postes, notamment celui des finances en relation avec les négociations en cours sur la NPIV.

Les charges de salaires ont été revues à la baisse, le nouveau Secrétaire général étant plus jeune et ne travaillant qu'à 70%.

M. Stampfli demande s'il y a des questions.

M. Hervé Mange, Municipal à Founex, demande quel est le lien entre l'AdCV et l'AVASAD ? M. Raoul Sanchez, Vice-président de l'AdCV et délégué à l'AVASAD, explique que dans le conseil d'administration de l'AVASAD il y a obligatoirement un représentant de l'UCV et un de l'AdCV.

Sans autres questions, le trésorier propose le budget 2023 au vote, qui est adopté à la majorité.

M. Stampfli précise encore que le Règlement et les Directives concernant les traitements, les honoraires, les jetons de présence, les vacances, les frais divers et les indemnités des membres du comité et des représentants de l'AdCV ont subi de petites modifications. Elles incluent une légère diminution des indemnités. En outre, leur établissement sera dorénavant trimestriel au lieu de semestriel pour plus de visibilité.

5. Informations générales du Président et du Comité de l'AdCV

Présentation de M. Loïc Hautier, nouveau Secrétaire général de l'AdCV

Lors de notre dernière assemblée générale nous avons pris congé de M Siegfried Chemouny, Secrétaire général de l'AdCV depuis 2016. Le Comité a lancé un appel à candidatures, en spécifiant que son choix se porterait sur une ou un candidat possédant de bonnes connaissances en matière de politique communale et cantonale, sachant faire preuve d'initiative et être une force de proposition. Le Comité a reçu une quinzaine de dossiers et en a retenu six qu'il a auditionnés. A l'issue de ce processus, son choix s'est porté à l'unanimité sur la candidature de Monsieur Loïc Hautier.

Âgé de 28 ans, Loïc Hautier est titulaire d'une Maîtrise en droit de l'Université de Lausanne. En parallèle à ses études, il a travaillé en qualité d'assistant parlementaire de Mme Isabelle Moret, alors conseillère nationale, et a également présidé les Jeunes libéraux-radicaux vaudois. Il a par ailleurs siégé plusieurs années au Conseil communal d'Etoy et dans sa commission des finances. Au sortir de ses études, M. Hautier a rejoint la Fédération romande des consommateurs en tant que juriste, avant de s'associer à une avocate pour fonder une société de conseils, principalement active dans la protection des données. A ce titre, il a mené des audits dans de nombreuses communes et accompagne des PME en qualité de responsable de la protection des données. Plus récemment, il a collaboré avec les députés Josephine Byrne Garelli et Pierre-André Romanens pour le lancement et la coordination de l'initiative SOS Communes, avec le succès que l'on sait.

M. Hautier rejoint l'AdCV à un taux de 70% dès aujourd'hui et conservera une activité entrepreneuriale à temps partiel en parallèle à son poste de Secrétaire général. Le Président lui cède la parole.

M. Hautier salue l'assemblée et remercie le Comité pour sa confiance. Il se réjouit de défendre l'autonomie des communes et de travailler pour les membres de l'AdCV.

Le Président en profite pour présenter l'ensemble du Comité présent ce soir.

Mme Rudaz, Syndique de Tannay, a exprimé le vœu de quitter le comité de l'AdCV à fin septembre pour mieux s'occuper de sa commune. M. Buttin la remercie par un petit cadeau. Elle est chaleureusement applaudie.

Activités récentes

L'AdCV se bat sur de nombreux fronts afin de défendre l'autonomie des communes vaudoises et plus particulièrement des petites et moyennes communes. Voici les principaux points abordés ces derniers mois :

Succès du soutien de l'AdCV à l'initiative SOS Communes :

Le soutien financier et logistique de l'AdCV à l'initiative SOS Communes a porté ses fruits : le 21 septembre, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il comptait proposer un contre-projet à l'initiative et qu'il invitait les faïtières de communes à un nouveau cycle de négociations. Le Conseil d'Etat ne se contentera donc pas d'appeler au rejet de l'initiative et devra négocier avec les faïtières pour concevoir un contre-projet allant dans le sens de ce qui est demandé par les communes. Il s'agit donc d'une victoire d'étape et cela prouve que l'initiative, mais aussi le recours des communes contre les récents décomptes de la facture sociale, le rapport de la cour des comptes, les considérations du Tribunal cantonal et diverses interpellations de députés au Grand Conseil étaient nécessaires pour faire bouger les lignes.

Participation aux négociations Canton-Communes sur la nouvelle péréquation intercommunale Vaudoise (NPIV):

Le nouveau cycle de négociations Canton-Communes vise à concevoir un contre-projet global à l'initiative SOS Communes, réglant les problématiques tant de la facture sociale que de la péréquation horizontale. Le but est ainsi de proposer une nouvelle péréquation intercommunale. La teneur de ces négociations est confidentielle. Il convient toutefois de souligner la volonté du Conseil d'Etat d'aboutir rapidement à un accord avec les faïtières de communes d'ici au printemps 2023. L'AdCV participe aux négociations avec un esprit constructif dans le but d'obtenir le meilleur accord possible, dans l'intérêt de toutes les communes. Des propositions sont actuellement sur la table et sont étudiées au sein d'un groupe de travail technique réunissant les faïtières et l'Etat. A ce stade, nous tenons à insister sur le fait que le contre-projet doit apporter un véritable gain aux communes, en plus des 150 millions de francs, insuffisants, déjà validés dans le protocole d'accord UCV/CE, que l'AdCV n'a pas signé. Cet effort supplémentaire de l'Etat sera la condition d'une paix institutionnelle durable.

Réaction au budget 2023 du Canton de Vaud :

Les baisses d'impôts prévues par le Canton représentent des pertes de recettes évaluées à CHF 34 millions pour les communes. Celles-ci s'ajoutent aux 20 millions déjà perdus par elles en 2022 pour les mêmes motifs. L'AdCV a donc demandé que des mesures compensatoires soient prévues par l'Etat en faveur des communes. Nous regrettons que de telles baisses d'impôts impactant fortement les communes soient décidées unilatéralement par le Canton, sans consultation des faïtières. Nous espérons que le Conseil d'Etat fera une proposition de compensation dans le cadre des négociations.

Clôture des travaux sur la révision de la loi sur les communes:

Le Canton a décidé de lancer une révision complète de la loi sur les communes (LC). Dans ce cadre, l'AdCV a participé aux quatre groupes de travail chargés d'examiner les pistes d'adaptations de la loi à mettre en œuvre. Ces groupes de travail ont achevé leurs travaux en octobre 2022. Les propositions de ceux-ci seront ensuite examinées par un Comité politique, dans lequel l'AdCV est également représentée par son Président et un de ses Vice-présidents. Les Services de l'Etat vont ensuite préparer un projet qui sera mis en consultation. Le but est qu'une nouvelle loi sur les communes puisse être adoptée par le Grand Conseil d'ici à la fin de la législature.

Réaction aux Points de Rencontre d'Urgence (PRU):

L'AdCV a publié fin novembre un communiqué de presse en réaction à l'ordre transmis aux communes concernant la mise en place des Points de Rencontre d'Urgence. Ce communiqué a largement été repris dans la presse. L'AdCV considère qu'il s'agit d'une charge supplémentaire, surtout pour les petites communes, et demande au Conseil d'Etat de mettre en œuvre un véritable accompagnement logistique et financier en faveur des communes. Messieurs Jaccard et Chanson, Municipaux de Denens vont étayer le sujet dans quelques instants.

Son allocution ne soulevant pas de question, M. Buttin remercie l'assemblée et passe la parole à M. Denys Jaquet, responsable de la communication au sein de l'AdCV.

Communication

M. Jaquet propose une stratégie de communication sur deux axes : stratégie de positionnement et stratégie de conquête.

Stratégie de positionnement : quels objectifs ?

Il y a lieu de commencer par conforter les acquis. Les Communes membres de notre association doivent être assurées de la qualité et des efforts que l'AdCV met à défendre leurs intérêts dans tous les domaines utiles : politique, rapports avec les services de l'Etat, nouvelles lois, conseils juridiques, etc. Il s'agit pour cela de dresser un état de la situation. Comment sommes-nous perçus ? Qu'attendent réellement de notre part les membres ? « Plus que jamais proche de vous » ne doit pas seulement être un slogan, mais devenir une réalité perçue comme telle.

Pour cela, nous allons multiplier les rencontres avec vous ces prochains mois. Ainsi, dès aujourd'hui, le Comité est à disposition non seulement de vos Exécutifs, mais également de vos organes délibérants. Comprendre vos préoccupations et vos attentes, c'est primordial pour nous.

Stratégie de conquête : quels objectifs ?

Augmenter le nombre de nos membres. Plus on est nombreux, plus on est fort, et plus on est entendu. L'AdCV est née il y a 20 ans du constat que les petites et moyennes communes n'étaient pas suffisamment entendues au sein de la grande faïtière. Ce constat reste d'actualité à nos yeux. Face à la diminution des marges d'autofinancement, face aux importants enjeux qui se présentent, l'étau se resserre pour les finances d'un certain nombre de communes. Les très grandes villes du Canton prennent de plus en plus d'importance sur l'échiquier politique. Les divergences d'intérêts se creusent.

Face à cette tendance, l'AdCV en tant qu'Association apolitique a des intérêts à faire valoir. Libre également de tout engagement envers l'Etat, elle se positionne plus que jamais en

tant que force de propositions. Son engagement lors de la campagne pour l'initiative SOS Communes en est la démonstration concrète.

En conclusion, comment redynamiser la communication de l'AdCV ?

D'ores et déjà, un *vade-mecum* est finalisé, afin de synthétiser la communication à disposition des intervenants. De même, un nouveau flyer présentant les points forts de nos actions sous formes de graphiques et d'infographies est en préparation. Une présence accrue des membres de notre Comité à toutes les rencontres, groupes de travail et autres représentations sera largement encouragée et soutenue. Les contacts avec la presse vont être densifiés. Notre présence sur les réseaux sociaux augmentée, traitant au plus près des sujets d'actualité.

Mais communiquer, cela n'est pas seulement émettre, parler, c'est surtout et avant tout écouter. Plus que jamais nous avons aussi besoin de vous entendre, afin de comprendre vos préoccupations, vos priorités.

Pour cela nous pouvons compter sur un bureau et un Comité élargi et motivé, un Secrétaire Général nouvellement nommé, une stratégie d'actions précisée et en place pour les 3 ans à venir.

Tous les feux sont au vert pour réussir.

Crise énergétique

M. Alain Jaccard, Vice-président de l'AdCV et Municipal à Denens aborde le sujet en déclarant que nous avons tous survécu à la crise Covid, la Xème vague n'est pas encore arrivée, mais la crise énergétique est en place. Le Canton nous a donné des missions, qui sont parfois très importantes pour de petites communes. La Commune de Denens a souhaité prendre le problème à bras le corps. M. Chanson, Municipal à Denens, va présenter à l'assemblée des idées et des pistes pour aider toutes les communes à réaliser les demandes du Canton. La Commune de Denens a par ailleurs déjà communiqué auprès de ses citoyens.

M. Chanson pense qu'avec les directives du Canton, les communes se sont retrouvées face à un grand nombre de questions. Il faudrait que le cahier des charges soit plus clair, plus précis. Par exemple, qui sont les personnes vulnérables ? Comment réussir son PCA ? Où trouver des génératrices ? Sans parler d'argent, il faut régler les questions logistiques, si possible ensemble. La présentation de M. Chanson est consultable sur le site internet de l'AdCV, à la rubrique « AG du 1^{er} décembre à Le Vaud ».

M. Olivier Fargeon, Préfet du District de Nyon, prend la parole. La préfecture pose aussi un grand nombre de questions au Canton. Concernant les personnes vulnérables, il informe que les personnes hospitalisées à domicile seront prises en charge par du personnel hospitalier.

Pour le reste, M. Fargeon a pris note des inquiétudes des membres de l'AdCV et va les transmettre à l'EMCC. Il reste à disposition et incite chacun.e à aller sur le site du Canton et à poser des questions : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/approvisionnement-en-energie-et-risques-de-penurie/questions-frequentes-sur-lenergie/communes> .

Le Président propose que la Commune de Denens communique à l'AdCV la liste des questions à transmettre à l'Etat.

M. Andreas Meyer, Syndic de Féchy, informe l'assemblée que Féchy a mis en place son PRU avec trois autres communes dans sa STEP, où l'on trouve tout ce dont on a besoin. C'est une solution *low cost* facile à mettre en place.

Nouveaux membres

Le Président informe l'assemblée que les communes de Lutry et Pully ont décidé de rejoindre les rangs de l'AdCV avec effet au 1^{er} janvier 2023.

5. Divers et propositions de l'assemblée

M. Buttin évoque l'agenda de 2023. Le comité propose deux Assemblées générales et deux événements fédérateurs. L'appel est lancé aux communes qui souhaitent recevoir ces rendez-vous.

M. Roberto Dotta, Syndic de Chavannes-des-Bois propose de recevoir l'AG du 11 mai 2023 dans sa commune. M. Buttin le remercie au nom du Comité.

M. Sylvain Péccoud, Syndic de Le Vaud, invite l'assemblée à venir se réchauffer avec un apéritif dînatoire.

Pour le PV : Miriam Perraudin

La séance est levée à 20h56

Calendrier 2023

Assemblées Générales et événements

- 11 mai 2023 à Chavannes-des-Bois
- 7 septembre 2023 - événement
- 30 novembre 2023 à Givrins ?

Annexes (documents consultables sur notre site)

- PV de l'AG du 29 septembre 2022 à Denens
- Présentation de l'AdCV
- Présentation de M. Chanson, Municipal à Denens à propos des PRU